

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2131

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Marsaoui Tamati

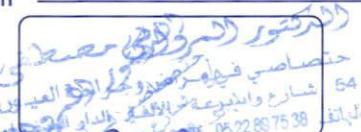
Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 98 48 36 71 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/10/2021

Nom et prénom du malade : Marsaoui Tamati Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Anomalie de refraction lente

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
٨/١٢/٢٠٢١	as		٢٥٠.٠٠	الدكتور (م罕در عباس) خصاص في أمراض النساء والتوليد شارع واد درعه - ٢٤٤ - باب الصغير لبنان - ٠١ ٣٨٦٥٣٧٣ ٠٤٩٥ ٠٥٢٢ ٨٩ ٧٥٣٨

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Dr. Bacharouk Prix de l'U.P.P. Station Thermale (Tacharouk) - Carabache	23/12/21		verres			5400 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) with the following base units and their symbols:

- Length:** Metre (m)
- Mass:** Kilogram (kg)
- Time:** Second (s)
- Electric Current:** Ampere (A)
- Temperature:** Kelvin (K)
- Amount of Substance:** Mole (mol)
- Luminous Intensity:** Candela (cd)

The diagram shows the seven base units arranged in a circle, with their symbols and numerical values (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12) placed around them. The symbols are: m, kg, s, A, K, mol, and cd. The numbers 1 through 12 are placed at the top, bottom, and sides of the circle.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE ZAYS

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

DATE : 23/12/2021

Nom :

Marzawi famou

FACTURE N°

49/21

DESIGNATION	PRIX TTC
Monture Métal	1500 DH
Verres	
OD : +0,5 (-1,25 à 90°)	
OG : Plan (-0,5 à 100 add +2,5	3900 DH
Type de verres : progrès organiques traité bleu.	ODG
TOTAL T. T. C. (DH)	5400 DH

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de
Toutes Taxes Comprisescinq mille
quatre cent dirhams

Boulevard Mohamed Zafzaï, Attcharouk, Casablanca ; ICE : 001654538000048

Tél : 05 22 70 40 25 - R.C. 408608 - I.F. 14445382 - Patente 33057842

Tél : 05 22 70 00 43



OPTIQUE ZAYS
Bd. Mohamed Zafzaï Rés. 10/11
Près de L'ORPPT Station Flame
(Tacharouk) - Casablanca

- Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France
- Ancien Médecin des Forces Armées Royales
- Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



- طبيب سابق بالمستشفى المركزي بنانسي - فرنسا
- طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية
- طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

MARZOUKI Tamer

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

Habituellement:

+0,5 (-1,25 à 95)

PF (-0,5 à 95)

Porter pour
 la lecture :

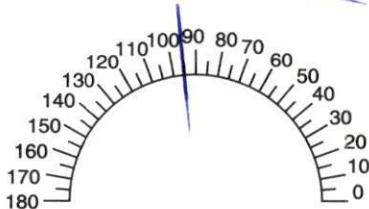
V Progressif
 sans lunettes



add +2,5 ODG

avec Monture

AX-Int



Casablanca, le :

18/12/2021

Signature

الدكتور المرولاني مصطفى
 اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
 54 شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعه "Q" الطابق السفلي الالفه
 بناه 54 شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدو) مجموعه "Q" الطابق السفلي الالفه
 05 22 89 75 38
 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 • E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com